



Fermeture de site et licenciement économique

Par bouboy

bonjour a tous

mes collègues et moi avons été informés de la fermeture de notre site qui appartient à un grand groupe .

l'annonce nous a été faite mi juillet pour une fermeture au 30 septembre.

depuis les RH du site sont présents sur place avec des listes de postes afin de reclasser tout le monde.

aujourd'hui on m'a proposé deux postes pour un reclassement.

il se trouve qu'aucun des deux postes ne me convient (trop loin de chez moi) j'ai demandé au RH ce qu'il se passerait par la suite si je refusais ces postes (même si je sais ce que j'ai en tête).

il m'a dit qu'ils pourraient me proposer d'autres postes ou si mon souhait était de sortir de l'entreprise on pourrait faire une rupture conventionnelle ou faire une transaction avec un licenciement bidon.

or moi ce que je veux et estime être dans mon plein droit c'est un licenciement économique or le RH m'a dit que non il n'y aurait pas de licenciement économique sur le site car c'est pas vraiment une société ça fait pas vraiment parti du groupe etc etc sauf que de ce que je me renseigne le site qui m'emploie a mon poste ferme et je perds mon travail à cet endroit est bien un motif économique c'est juste la loi !!!

par ailleurs si je refuse les deux reclassements derrière il peut me proposer une RC ou bien une transaction tant que je ne signe rien je serais toujours embauché donc il m'aura sur le dos !!!!

pouvez vous me confirmer ou pas ce que j'ai trouvé en fouillant un peu partout

à savoir je refuse le reclassement il n'y a pas d'autres issues que le licenciement éco.

ds! pour le pavé merci pour vos réponses

Par kang74

Bonjour

Vous propose-t-on le même poste ?

Si oui, il s'agit d'une simple réorganisation de l'entreprise, ils ferment un site ce qui oblige à vous en proposer un autre ailleurs .

Ce n'est pas qui décide d'être licencié, ou pas, ce n'est pas vous qui en choisissez le motif non plus .

Votre employeur peut donc vous proposer un autre poste dans la limite de votre contrat de travail .

S'il y a des postes qui rentrent dans ce cadre, il n'y a donc aucune raison de vous licencier pour le moment .

Je vous conseille de voir avec le CSE, qui est au courant de la situation économique , et l'inspection du travail, à qui vous détaillerez le contexte